Une gestion améliorée des ressources en eau par la méthode de l'économie verte inclusive : le bassin du Lac Victoria

La présente note d'orientation est fondée sur un rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), découlant lui-même d'une enquête portant sur neuf projets dans le Bassin du Lac Victoria et d'une revue de littérature, qui a établi que l'application de principes et de méthodes de l'économie verte inclusive améliore les résultats de la poursuite des objectifs de gestion des ressources en eau. On trouvera ci-après une synthèse des conclusions de cette étude, avec des recommandations visant notamment la définition et la mise en œuvre, sous les auspices de la Commission du Bassin du Lac Victoria (LVBC), d'une stratégie ou d'un cadre de gestion des ressources en eau du Bassin conforme à l'économie verte inclusive.

Le bassin du lac Victoria

Le bassin du lac Victoria, qui dispose d'abondantes ressources en eau et d'autres ressources naturelles, a un rôle vital pour les communautés et les pays qui s'y trouvent, du fait qu'il soutient des écosystèmes et des activités économiques de grande valeur. La productivité économique, les systèmes de sources de revenus et la viabilité environnementale de la région ne sont possibles qu'avec une gestion et une utilisation durables du bassin. Or, cela suppose que soient continuellement adoptés et intégrés des principes et des méthodes nouveaux et innovants qui débouchent sur les résultats et les effets souhaités : meilleures sources de revenus, utilisations efficaces de l'eau et productivité de l'écosystème pour la production d'électricité, pour ne citer que ceux-là.

Le lac est transfrontière, et a une grande importance pour les pays du bassin, qui sont également les États partenaires de la Communauté d'Afrique d'Est (EAC): le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie. Malgré son importance, le lac lui-même et le bassin tout entier ont subi des détériorations et des modifications environnementales marquées, causées essentiellement par les activités humaines des dernières décennies. Entre autres effets, on constate de ce fait une eutrophisation, une baisse de la quantité et de la qualité de l'eau, une prolifération de faune et de flore envahissantes et des changements de la diversité trophique, tous phénomènes qui retentissent sur l'importance écologique et économique du bassin. Une action a été engagée en vue d'une gestion intégrée des ressources en eau, en particulier depuis la constitution de la Commission du Bassin du Lac Victoria (LVBC), mais il est indispensable d'explorer de nouvelles méthodes susceptibles de déboucher sur des résultats économiques, sociaux et environnementaux encore meilleurs.

La Communauté d'Afrique de l'Est et la gestion des ressources du bassin du lac Victoria

Les pays du bassin ont chacun leur cadre national de gestion, mais la gestion à l'échelle du bassin a énormément changé depuis la mise en place d'un cadre de gestion transfrontière sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est. Ce cadre comprend le Traité de l'EAC de 1996, la Convention de 2001 portant création de l'Organisation des pêches du lac Victoria, le Protocole de 2006 concernant la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, et le Protocole de 2003 concernant le lac Victoria. En vertu de ce dernier Protocole, la Commission du Bassin du Lac Victoria a été créée en tant qu'institution de pointe de l'EAC pour le bassin. De plus, la Stratégie de développement de l'EAC fixe des programmes

prioritaires à mettre en œuvre durant une période quinquennale spécifiée : la période actuelle court de 2011 à 2016. Le cadre de l'EAC a pour but d'harmoniser les cadres nationaux.

Principes, méthodes et pratiques d'économie verte inclusive dans les projets choisis

Les neuf projets évalués sont recensés dans le tableau qui suit. Ils avaient certes pour objectif principal de sauvegarder ou de remettre en état des écosystèmes afin de protéger l'environnement, les bassins versants ou le lac lui-même, mais ils intégraient tous (à des degrés divers) des dimensions économiques et sociales. Ils avaient aussi pour but de ménager de nouvelles sources de revenus, afin de réduire une dépendance excessive par rapport aux ressources environnementales. En outre, ils procédaient de préoccupations écologiques, face à une utilisation des ressources environnementales et naturelles peu susceptible de répondre durablement aux nécessités sociales et économiques, et à une protection insuffisante de l'environnement lors de la mise en œuvre d'activités de développement. On a là l'écho des rapports de causalité complexes entre les trois dimensions du développement durable.

L'évaluation a permis de constater que tous les projets avaient eu pour but explicite, à des degrés divers, de répondre à des préoccupations économiques et sociales. Conçues comme initiatives de sauvegarde des bassins

versants, les interventions visant de nouvelles sources de revenus avaient aussi pour objet d'éliminer la pauvreté, généralement considérée comme cause et conséquence de la détérioration des ressources en eau, causée en majeure partie par la dépendance directe par rapport à l'extraction de ressources naturelles.

Résultats économiques et sociaux

qualité interventions améliorant la l'environnement et assurant de nouvelles sources de revenus ont permis de tirer parti d'effets de synergie entre intérêts économiques, sociaux et environnementaux. Elles ont pris la forme de plantation d'arbres, d'apiculture, d'aquaculture et d'agroforesterie, protégeant les bassins versants tout en améliorant la productivité agricole. Ces projets ont également promu la valeur ajoutée de produits de l'agriculture ou de services écosystémiques. On a en outre appliqué la méthode de la rétribution des services écosystémiques pour financer la cogestion par la participation communautaire, ce qui correspond aux principes de l'économie verte inclusive. On a renforcé l'inclusion sociale en cherchant particulièrement à soutenir les groupes vulnérables comme les femmes et les jeunes. Les projets ont suscité des emplois, soit directement, soit indirectement par le biais de compétences et d'opportunités dans les secteurs liés à la croissance verte - écotourisme, agriculture durable et agroforesterie. Les projets transfrontières ont servi à promouvoir l'équité, la justice et le traitement égalitaire des pays grâce aux initiatives à l'échelle du bassin.

Les neuf projets évalués

| Nom du projet | Organisme chef de file pour l'exécution | Période |
|---|---|------------------------------------|
| Projet de gestion transfrontière des agroécosystèmes de la région de Kagera (TAMP) | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) | Avril 2010 - février 2015 |
| Projet de gestion environnementale du lac Victoria – Phase II | LVBC | 2009 - 2013, prolongée de deux ans |
| Programme de conservation de l'écosystème régional du Mont Elgon | LVBC | 1er mars - 31 novembre 2012 |
| Initiative de gestion du bassin de la Mara | Fonds mondial pour la nature | Août 2004 - juin 2017 |
| Projet transfrontière de gestion intégrée et de mise en valeur des ressources en eau de Sio-Malaba-Malakisi | Initiative du Bassin du Nil | 2005 - 2015 |
| Projet de nouvelles sources de revenus des zones humides de Dunga | Ecofinder (Kenya) | 2011 - 2014 |
| Projet de gestion intégrée du bassin versant du Mont Elgon | Vi -Agroforestry | Janvier 2011 - mars 2013 |
| Projet d'optimisation des utilisations des zones humides de la Nyando | VIRED International | 2006 - 2012 |
| Projet du marais de Yala | Ecofinder (Kenya) | 2010 - 2014 |

Source: Adapté de CEA, Enhancing water resources management through inclusive green economy: a survey of selected projects in the Lake Victoria Basin, 2016 (en anglais, à paraître).

Résultats environnementaux

Les projets ont eu plusieurs retombées bénéfiques pour l'environnement, et ont mis en application de bonnes pratiques : utilisation d'arbres indigènes pour la remise en état de zones dégradées ; utilisation et perfectionnement de technologies ou pratiques locales telles que l'aménagement de terrasses au Rwanda, exploitation de technologies vertes de faible coût telles que la pompe à bélier permettant de pomper de l'eau dans un village sans électricité, dans la région de Kericho (Kenya). Ils ont aussi encouragé la collecte des eaux de pluie et la régularisation des crues. Outre que les projets ont permis de prévenir de nouvelles détériorations des bassins versants et de la qualité de l'eau, ils ont contribué à accroître les apports en eau dans les réservoirs. Ils ont servi aussi à appuyer les mesures antipollution des eaux, en encourageant des procédés de production plus propres dans l'industrie et en mettant en place des installations d'assainissement, et des mesures de gestion des risques de pollution et de sécurité de la navigation, afin de prévenir les déversements d'hydrocarbures dans le lac. Ils ont permis par ailleurs de promouvoir des sources d'énergie de remplacement pour la cuisine, afin de réduire les abattages d'arbres pour bois de chauffage, et de remettre en état des terres et des écosystèmes dégradés tels que zones humides et forêts.

Sensibilisation, participation des communautés et partenariats

L'exécution des projets a suscité une sensibilisation, encouragé la participation des communautés et mis en place de diverses manières des partenariats avec ces dernières, avec les pouvoirs publics, avec la société civile et avec le secteur privé, ainsi qu'entre les différents agents d'exécution. À cet égard, on peut citer parmi les bonnes pratiques suivies : la création d'associations, moyen de tirer le meilleur parti de la participation et des ressources financières ; la sensibilisation par des méthodes fondées sur les exemples concrets ou la démonstration ; la signature librement consentie d'accords ou de mémorandums d'accord avec les communautés ; la promotion de technologies de production plus propres comme moyen de motivation. Les partenariats ont offert la possibilité de maximiser les ressources, les savoirs, les informations et l'adhésion aux activités.

Renforcement des dispositions institutionnelles, des politiques et de recherche

La phase II du projet de gestion environnementale du lac Victoria a permis de faire avancer l'harmonisation des normes applicables aux effluents dans le Bassin, qui ont été approuvées par l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est; l'approbation d'une Loi sur les ressources en

eau est inscrite au calendrier de la même Assemblée. En outre, le projet a servi en 2012 à mettre au point une stratégie de gestion durable des terres à l'échelle du Bassin pour promouvoir des pratiques viables de gestion foncière. Au Kenya, des plans de maîtrise des rejets d'effluents (méthode « douce ») ont été adoptés en 2007, pour persuader les industries de se conformer aux paramètres de rejet des effluents. Le projet de Sio-Malaba-Malakisi a servi à promouvoir la planification et la réalisation conjointes d'interventions transfrontières de gestion des ressources en eau dans cette partie du Bassin. Mais aucun des projets évalués n'avait pour objet au départ de mener ou soutenir des activités de recherche devant livrer de nouveaux savoirs au service de la gestion des ressources en eau.

Mesures bénéfiques, difficultés et possibilités

La réalisation réussie des projets a été rendue possible par le bon exercice des responsabilités et la volonté politique au niveau national et à l'échelle du Bassin, par les politiques, la législation, la réglementation et les dispositions institutionnelles dans les pays du Bassin, ainsi que par le financement, le renforcement des capacités et la sensibilisation. La réalisation a cependant été très gênée par un financement insuffisant, par des activités de développement mal venues dans des zones écologiquement sensibles, par les faiblesses de la répression et les taux de pauvreté élevés, ainsi que par la variabilité et le changement climatiques.

Il existe néanmoins bien des possibilités d'améliorer la gestion inclusive des ressources en eau du Bassin suivant les principes de l'économie verte. Elles procèdent : des ressources naturelles dont dispose le Bassin ; de l'existence de politiques et de cadres légaux incorporant des éléments de l'économie verte inclusive ; du cadre de soutien et de gestion de l'EAC et de ses organes ; des pratiques et des technologies locales existantes ; des organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales à l'œuvre au niveau national et à l'échelle du bassin ; et du nombre appréciable de partenaires de développement qui appuient la gestion des ressources en eau dans le Bassin.

Recommandations

Il serait bon, afin de promouvoir davantage les principes et les méthodes de l'économie verte inclusive dans la gestion des ressources en eau du Bassin :

 De mettre au point, sous les auspices de la LVBC, une stratégie ou un cadre d'économie verte inclusive pour la gestion des ressources en eau;

- De perfectionner l'utilisation d'outils et de méthodes d'évaluation intégrée pour la conception et la réalisation des projets, allant plus loin que les évaluations environnementales et sociales pratiquées pour le projet Sio-Malaba-Malakisi;
- De reproduire à plus grande échelle ou dans d'autres lieux les initiatives existantes, notamment les bonnes pratiques mises en place par les administrations locales et centrales et le secteur privé, en recourant au microfinancement;
- De mettre davantage l'accent sur la sensibilisation et le renforcement des capacités en vue de cibler toutes les parties prenantes, y compris les personnalités politiques locales, afin de susciter un engagement plus déterminé;

- De renforcer les partenariats avec le secteur privé pour tirer le meilleur parti des investissements et encourager le respect des dispositions réglementaires;
- De constituer des alliances stratégiques avec les organismes locaux et internationaux compétents afin d'encourager les démarches d'économie verte inclusive qui favorisent la gestion durable des ressources en eau;
- De renforcer la mise en pratique des engagements par des techniques de gestion des programmes conformes à la Déclaration de *Paris* sur l'efficacité de l'aide au développement, qui favorisent le décaissement des fonds en temps voulu et découragent les pratiques frauduleuses.

Les notes d'orientation de la CEA se fondent sur divers travaux analytiques ainsi que sur des travaux de recherche sur le développement social et économique de l'Afrique, effectués à la Commission elle-même ou réalisés en collaboration avec elle. La CEA a pour mandat de promouvoir le développement économique et social dans les États membres et de favoriser l'intégration régionale en Afrique.

Pour plus d'informations, veuillez vous mettre en rapport avec la Section de l'économie verte et des ressources naturelles de la Division des initiatives spéciales de la CEA, Addis-Abeba (Éthiopie) en téléphonant au+251-11-544-3089.